Neutralité du Net : l'autorité française de concurrence se pose en arbitre

Description

A propos du litige opposant Orange a $\hat{I} \in l\hat{a} \in l$ ope \hat{I} rateur de transit Cogent, l $\hat{a} \in l$ Autorite \hat{I} de la concurrence tranche en faveur du premier, une prise de position encore ine \hat{I} dite dans le monde de la part d $\hat{a} \in l$ une autorite \hat{I} de re \hat{I} gulation.

En mai 2011, la socie̕teÌ• ameÌ•ricaine Cogent qui, aÌ€ l'instar d'une dizaine d'autres opeÌ•rateurs de teÌ•leÌ•communications intermeÌ•diaires (Level 3, Verizon Business, Tata Telecom, Orange...), fait transiter, graÌ,ce aÌ€ la mutualisation des interconnexions, les contenus entre les eÌ•diteurs de services en ligne et les fournisseurs d'acceÌ€s, a deÌ•poseÌ• une plainte pour abus de position dominante aupreÌ€s de l'AutoriteÌ• de la concurrence aÌ€ l'encontre du français Orange. OpeÌ•rateur de transit internet, Cogent s'opposait aÌ€ la facturation que lui imposait Orange en contrepartie de l'ouverture de capaciteÌ•s techniques suppleÌ•mentaires d'acceÌ€s aux abonneÌ•s d'Orange. L'augmentation du volume des contenus videÌ•o transmis sur ses reÌ•seaux par Cogent, qui comptait notamment parmi ses clients le site d'heÌ•bergement de videÌ•os Megaupload (avant que celui-ci ne soit fermeÌ• par la justice ameÌ•ricaine en janvier 2012), contraindrait Orange aÌ€ investir davantage dans des eÌ•quipements capables d'assurer ce trafic exponentiel de donneÌ•es.

Tous les opelerateurs du releseau Internet sont delesormais confronteles al€ une hausse sans preleceledent de la consommation des contenus videles en ligne (voirinfra) qui tend al€ remettre en cause le systel€me de troc, appelelepering, que les opelerateurs de transit utilisent pour s'interconnecter entre eux. Selon cette pratique, les elechanges de flux restent gratuits entre deux opelerateurs, deles lors qu'ils sont elequilibreles. Ainsi, le contrat signele en 2005 par Cogent avec Orange mentionne un facteur de 2,5. Orange affirme que les flux envoyeles par Cogent sur ses releseaux ont eletele parfois jusqu'al€ treize fois supelerieurs al€ ceux qu'il envoie lui-mel, me sur les releseaux de ce dernier.

L'Autorite̕ de la concurrence a conclu qu'il n'y avait pas, en l'eÌ•tat, de pratique anticoncurrentielle. ConsideÌ•rant qu'une demande de reÌ•muneÌ•ration en cas de deÌ•seÌ•quilibre important entre les flux entrants et sortants est une pratique preÌ•vue *peering payant*), elle reconnaiÌ,t aì€ Orange, dans sa deÌ•cision du 20 septembre 2012, le droit d'exiger une reÌ•muneÌ•ration de la part de Cogent. Dans son argumentation, l'AutoriteÌ• de la concurrence preÌ•cise en outre que l'opeÌ•rateur Orange (France TeÌ•leÌ•com aì€ l'eÌ•poque) n'a pas refuseÌ• l'acceÌ€s de Cogent aì€ ses abonneÌ•s, puisqu'il avait deÌ•jaì€ ouvert gratuitement des capaciteÌ•s suppleÌ•mentaires entre 2005 et 2011 afin de reÌ•pondre aux demandes de Cogent. Sa demande de reÌ•muneÌ•ration est conforme aì€ sa politique de peering pour l'ouverture de nouvelles capaciteÌ•s et ne remet pas en question la gratuiteÌ• de celles qui sont deÌ•jaì€ ouvertes. NeÌ•anmoins, l'AutoriteÌ• française de la concurrence demande aì€ Orange qui, par

La revue européenne des médias et du numérique

l'interme̕diaire de sa filiale Open Transit, cumule les activiteÌ•s de fournisseur d'acceÌ€s et d'opeÌ•rateur de transit de clarifier les relations tarifaires et commerciales entre ses diffeÌ•rentes activiteÌ•s, relations entacheÌ•es d'opaciteÌ•. L'AutoriteÌ• de la concurrence souhaite ainsi preÌ•venir d'eÌ•ventuelles pratiques de « ciseau tarifaire », par lesquelles un opeÌ•rateur comme Orange, qui propose aÌ€ la fois une offre commerciale sur le marcheÌ• de gros pour l'acceÌ€s aux infrastructures (opeÌ•rateur de transit) et une offre d'acceÌ€s sur le marcheÌ• de deÌ•tails (internautes), peut appliquer des tarifs qui tendent aÌ€ eÌ•vincer la concurrence. ReÌ•pondant aÌ€ la demande de l'AutoriteÌ•, Orange a pris des engagements en faveur d'une plus grande transparence.

Deux autres affaires sont en cours concernant le marchele de l'interconnexion. Dans une premiel€re affaire, les opelerateurs de telelecommunications amelericains AT&T et Verizon ont annoncele au Bureau des relegulateurs europelens (BEREC), en juin 2012, leur intention de saisir le Conseil d'Etat. Ils souhaitent faire annuler la delecision prise, en mars 2012, par l'Autoritele de relegulation des telelecomms (ARCEP) d'imposer aux opelerateurs prelesents en France de lui transmettre tous les six mois leurs donneles d'interconnexion. Dans une autre affaire, l'association UFC-Que Choisir en appelle, quant al€ elle, al€ la DGCCRF (Direction gelenelerale de la concurrence, de la consommation et de la relepression des fraudes) et al€ l'ARCEP, en septembre 2012, pour delefendre les intelerel, ts des consommateurs abonneles al€ Free, victimes du litige qui oppose le fournisseur d'acceles al€ Google depuis des mois, entrail, nant une lenteur, voire une impossibilitele de connexion pour consulter des videles sur YouTube al€ certaines heures de la journele. Free reconnail, t l'existence de ces dysfonctionnements, accusant Google de refuser de payer pour beleneleficier de la capacitele de connexion nelecessaire. Les fournisseurs de contenus en ligne, parmi les plus gros, notamment YouTube, Netflix et Amazon, s'opposent toujours al€ l'idele de payer des factures en fonction des donneles qu'ils envoient sur le releseau.

Sources:

- Del•cision du 20 septembre 2012 relative al€ des pratiques mises en Å"uvre dans le secteur des prestations d'interconnexion rel•ciproques en matiel€re de connectivitel• Internet, Autoritel• de la concurrence, autoritedelaconcurrence.fr.
- « 20 septembre 2012 : Trafic Internet Accords de «Â peering Â», communiqueÌ• de presse, AutoriteÌ• de la concurrence, autoritedelaconcurrence.fr.
- « Orange peut facturer des flux internet aÌ€ des opeÌ•rateurs utilisant son reÌ•seau », AFP, tv5.org, 20 septembre 2012.
- « Neutralitel• du Net : l'Autoritel• de la concurrence s'el•rige en arbitre des litiges entre opel•rateurs », Solveig Godeluck, Les Echos, 21-22 septembre 2012.
- « Les acteurs d'Internet appeleÌ•s aÌ€ financer les reÌ•seaux de teÌ•leÌ•communications », CeÌ•cile Ducourtieux, *Le Monde*, 22 septembre 2012.

Categorie

- 1. Droit
- 2. Un trimestre en Europe

date créée 22 septembre 2012 Auteur francoise